Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900955-20251217-2025_59_04-DE

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le 15 décembre de l'an deux mil vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de KERSAINT-PLABENNEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, Maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mme HELIES Karine, Mmes PERES Béatrice, LE BARS Lydia, TALARMEIN Aurette, M. ABASQ Denis, Mmes GUIANVARC'H Nathalie, FILY Laëtitia, MM. CAHU Nicolas, MICHEL Maël, LAIZET Yann, Mme ROGNANT Jessica, M. PARET Antoine.

Absents excusés : M. COLLIN Anthony, M. David GALLOU

Secrétaire de séance : M. Antoine PARET

2025-59-04 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire expose :

Lorsque le budget primitif n'a pas été voté, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente (article L 1612-1 du CGCT).

En matière d'investissement, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal.
Le montant retenu des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025, décisions modificatives comprises, s'élève à 1 111 065 €.
Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé l'ouverture des crédits suivants, dans la limite de 25% du budget 2025 :

CHAPITRES	LIBELLE NATURE	BP 2025	ANTICIPATION SUR CREDITS 2026
20	Immobilisations incorporelles	0.00	10 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	73 313,00 €	18 328.25 €
21	Immobilisations Corporelles	662 752,00 €	160 688,00 €
23	Immobilisations en cours	375 000,00 €	88 750,00 €
TOTAL		**1 111 065,00 €**	**277 766.25 €**

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2025.
- Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 30 avril 2026.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 17 décembre 2025
Le Maire,

Patrice BOUCHER

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.